

CONDITIONS GENERALES DE REPROPRESS
Article 1. Droits de reproduction
1.1. Seuls le respect des conditions de reproduction, et le paiement préalable de la facture relative aux droits de reproduction autorisent l'utilisateur à procéder à la reproduction des contenus de presse.
1.2. Cette autorisation n'emporte aucun transfert de droit sur les contenus de presse.
1.3. L'autorisation octroyée par Repropress vaut uniquement pour le type de reproduction spécifié dans le contrat d'utilisation, et par conséquent uniquement pour les reproductions pour lesquelles les rémunérations dues ont été payées. Toute autre reproduction est soumise à l'autorisation préalable de Repropress et au paiement de des rémunérations dues.
1.4. Toute reproduction doit mentionner la source (titre du périodique/site web et date de parution) et l'autorisation de reproduire de l'éditeur: "Le(s) présent(s) contenu(s) de presse est (sont) reproduit(s) avec l'autorisation de l'éditeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation préalable spécifique de Repropress : info@repropress.be". Lorsque les contenus de presse sont envoyés par e-mail, il doit être clairement indiqué que : - les contenus de presse reçus par e-mail ne peuvent être conservés plus de 7 jours par le destinataire ; - le destinataire doit déclarer à Repropress toute réutilisation des contenus de presse ainsi reçus, à l'adresse suivante: info@repropress.be
1.5. Les contenus de presse ne peuvent en aucun cas être modifiés ni en substance ni en forme.
1.6. La conservation des contenus de presse sur un support électronique est limitée à 3 mois, sauf s'ils servent à alimenter un intranet/extranet/site web (et moyennant application du tarif correspondant).
Article 2. Responsabilité
2.1 Repropress ne peut pas être tenue responsable pour les reproductions faites par les utilisateurs de contenus de presse pour lesquels les éditeurs membres de Repropress ne disposent pas des droits. 2.2 L'utilisateur est responsable pour les reproductions non autorisées qu'il effectue.
Article 3. Conditions de paiement
3.1. La facture est établie en Euro et la TVA (dont le taux est actuellement de 6%) s'applique. En cas de modification du taux existant ou d'introduction d'un nouveau taux de toute taxe applicable ou en cas d'instauration d'une nouvelle taxe, pendant la période couverte par la licence, le nouveau taux ou la nouvelle taxe est alors applicable, sans qu'il puisse être évoqué une quelconque modification significative des conditions d'autorisation du droit de reproduire et/ou communiquer au public les contenus de presse.
3.2. La facture est payable dans les 30 jours de la date de facturation.
3.3. Une facture non payée dans ce délai ouvrira à Repropress, automatiquement, et sans mise en demeure, un droit à des dommages-intérêts de 10% du montant de la facture avec un minimum de 50 €, et un droit à un intérêt de retard de 12% l'an pour lequel tout mois entamé est considéré comme un mois entier, et ceci sans préjudice au droit de Repropress de réclamer le montant effectif de son préjudice.
Article 4. Durée du contrat
4.1. Sauf convention contraire, le contrat entre en vigueur à la date de début indiquée, et est conclu pour une période d'un an. Le contrat sera tacitement prolongé par période d'une année, à moins qu'une des parties l'ait dénoncé par courrier recommandé au moins deux mois avant sa date d'expiration.
4.2. Repropress peut retirer son autorisation si l'utilisateur méconnaît/viole/favorise la violation d'une des dispositions du contrat. Dans cette hypothèse, Repropress conservera à titre de dédommagement minimum et provisionnel, le solde des rémunérations déjà perçues, et ceci sans préjudice au droit de Repropress de réclamer le montant effectif de son préjudice.

Article 5. Dispositions diverses
5.1. Le contrat ne dégage pas l'utilisateur de ses obligations légales qui découlent de la loi sur le droit d'auteur, entre autres le paiement des indemnités dues pour les licences légales.
5.2. Reproress est en droit de modifier à tout moment ses conditions générales et/ou ses tarifs, moyennant publication de ces modifications sur son site internet www.reproress.be .
5.3. Si une des clauses du présent contrat était déclarée nulle en tout ou en partie, les autres dispositions du contrat continueraient à sortir leurs effets et la disposition nulle serait remplacée par une disposition valide ayant l'effet ou l'objet le plus proche.
5.4. La relation contractuelle entre Reproress et l'utilisateur est réglée uniquement par le contrat et les présentes conditions générales. Les présentes conditions générales sont applicables à tout contrat et à tout contenu de presse.
5.5. Tout problème relatif à la conclusion, l'interprétation ou la mise en œuvre du présent contrat est de la compétence des tribunaux de Bruxelles.
5.6. Seul le droit belge est applicable au contrat